

## **CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE** **Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation**

Je soussigné, Monsieur Florent BARETTE, agissant au nom du Crédit Coopératif, en tant que Directeur du Centre d'Affaires de Caen,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est 2R CONSEIL & STRATEGIE ayant son siège social 33 Rue aux juifs, 61200 ARGENTAN et dont le capital social est fixé à 10.000 euros, divisé en 10.000 actions de valeur nominale de 1 euros chacune.

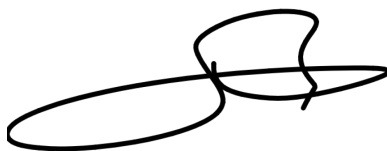
Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Monsieur RAYON Richard, fondateur, et de laquelle il ressort que les 10.000 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 10.000 euros ont été souscrites par l'actionnaire et libérées à hauteur de 10.000 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n° 08028742338 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 10.000 euros.

En cas de non-immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.



Fait à Caen en deux exemplaires,

Le 4 mars 2026